

Fiche de données de sécurité

page: 1/10

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 13.11.2009

Version: 1.0

Produit: **DEMAND CS**

(30484423/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 21.11.2009

1. Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise.

DEMAND CS

Utilisation: insecticide

Société:

BASF Agro SAS

21, chemin de la Sauvegarde

69134 ECULLY cedex

FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

Téléfax numéro: +33 1 4964-5380

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

Renseignements en cas d'urgence:

Tél.: 01 40 05 48 48 Centre Anti-Poisons de Paris

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

Téléphone: +49 180 2273-112

2. Identification des dangers

Dangers possibles : (conforme à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Nocif par inhalation.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. Composition / Information sur les composants

Caractérisation chimique

insecticide, biocide

Composants dangereux

conformément à la directive 1999/45/CE

lambda-cyhalothrine

Teneur (W/W): $\geq 7\%$ - $< 10\%$

Numéro CAS: 91465-08-6

Numéro-CE: 415-130-7

Numéro INDEX: 607-252-00-6

Symbole(s) de danger: T+, N

Phrase(s)-R: 21, 25, 26, 50/53

solvant naphta aromatique léger (pétrole); Naphta à point d'ébullition bas - non spécifié

Teneur (W/W): $\geq 5\%$ - $< 15\%$

Numéro CAS: 64742-95-6

Numéro-CE: 265-199-0

Numéro INDEX: 649-356-00-4

Symbole(s) de danger: Xn, N

Phrase(s)-R: 10, 65, 66, 67, 51/53

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one

Teneur (W/W): $\geq 0\%$ - $< 2,5\%$

Numéro CAS: 2634-33-5

Numéro-CE: 220-120-9

Numéro INDEX: 613-088-00-6

Symbole(s) de danger: Xn, N

Phrase(s)-R: 22, 38, 41, 43, 50

Si des composants dangereux sont cités, les textes correspondant aux symboles de danger et aux phrases de risque sont indiqués dans le chapitre 16.

4. Premiers Secours

Indications générales:

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaises : Consulter un médecin. Présenter l'emballage, l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité au médecin. Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion:

Laver immédiatement la bouche avec de l'eau Ne pas faire vomir. Consulter un médecin au besoin.

Indications pour le médecin:

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, extincteur à poudre, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:

jet d'eau

Risques particuliers:

monoxyde de carbone, Chlorure d'hydrogène, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, composé organo-chloré

Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

Equipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Mesures individuelles de prévention:

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Oter immédiatement les vêtements souillés, de même que les sous-vêtements et les chaussures.

Mesures de protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

Procédés de nettoyage/ramassage:

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Procéder au nettoyage en portant un appareil de protection respiratoire. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur. Eliminer conformément aux dispositions locales par combustion ou mise en décharge spéciale.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues.

Stockage

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Filtre combiné gaz/vapeurs de composés organiques et de particules solides et liquides (p.ex. EN 14387 type A-P2) .

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique:	liquide
Couleur:	blanc à brun clair
Odeur:	Non disponible
Valeur du pH:	4 - 8 (1 %(m))
Point de fusion:	env. 0 °C Données se rapportant au solvant
Point d'ébullition:	env. 100 °C Données se rapportant au solvant
Point d'éclair:	> 97 °C
Température d'auto-inflammation:	D'après la teneur en eau, le produit ne s'enflamme pas.
Risque d'explosion:	aucune propriété explosive
Propriétés comburantes:	non comburant
Pression de vapeur:	23 mbar (20 °C) Données se rapportant au solvant
Densité:	1,047 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité dans l'eau:	miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow):	non applicable
Viscosité dynamique:	79,5 - 448 mPa.s (20 °C)

10. Stabilité et réactivité

Décomposition thermique: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Réactions dangereuses:

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Le produit est chimiquement stable.

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 5.000 mg/kg

CL50 rat (par inhalation): 4,62 mg/l 4 h

DL50 rat (par voie cutanée): > 4.000 mg/kg

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Peut entraîner de légères irritations aux yeux. Peut provoquer de légères irritations de la peau.

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Possible sensibilisation de la peau après contact. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

La substance n'a pas montré de propriétés mutagènes lors de tests sur mammifères.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Les différentes études réalisées sur animaux n'ont pas montré d'effets cancérogènes.

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

12. Informations écologiques

Ecotoxicité

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 0,004 mg/l, *Oncorhynchus mykiss*

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 0,004 mg/l, Daphnia magna

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Plantes aquatique(s):

CE50 (96 h) > 10 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Persistance et dégradabilité

Données relatives à : solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

S'élimine par biodégradation. Suivant les critères de l'OCDE le produit n'est pas facilement biodégradable, mais potentiellement biodégradable (inherently biodegradable).

Potentiel de bioaccumulation

Données relatives à : solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Potentiel de bioaccumulation:

Compte-tenu du coefficient de partage octanol/eau (log P O/E), accumulation dans les organismes possible.

Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

13. Considérations relatives à l'élimination

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Classe de danger: 9

Groupe d'emballage: III

N° d'identification: UN 3082

Étiquette de danger: 9, EHSM

Dénomination technique
d'expédition: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE
L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient
LAMBDA-CYHALOTHRINE, SOLVANT NAPHTA)

RID

Classe de danger: 9
 Groupe d'emballage: III
 N° d'identification: UN 3082
 Étiquette de danger: 9, EHSM
 Dénomination technique d'expédition: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient LAMBDA-CYHALOTHRINE, SOLVANT NAPHTA)

Transport fluvial intérieur

ADNR

Classe de danger: 9
 Groupe d'emballage: III
 N° d'identification: UN 3082
 Étiquette de danger: 9, EHSM
 Dénomination technique d'expédition: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient LAMBDA-CYHALOTHRINE, SOLVANT NAPHTA)

Transport maritime

IMDG

Classe de danger: 9
 Groupe d'emballage: III
 N° d'identification: UN 3082
 Étiquette de danger: 9, EHSM
 Polluant marin: OUI
 Dénomination technique d'expédition: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient LAMBDA-CYHALOTHRINE, SOLVANT NAPHTA)

Sea transport

IMDG

Hazard class: 9
 Packing group: III
 ID number: UN 3082
 Hazard label: 9, EHSM
 Marine pollutant: YES
 Proper shipping name: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains LAMBDA-CYHALOTHRIN, SOLVENT NAPHTHA)

Transport aérien

IATA/ICAO

Classe de danger: 9
 Groupe d'emballage: III
 N° d'identification: UN 3082
 Étiquette de danger: 9, EHSM
 Dénomination technique d'expédition: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient LAMBDA-CYHALOTHRINE, SOLVANT NAPHTA)

Air transport

IATA/ICAO

Hazard class: 9
 Packing group: III
 ID number: UN 3082
 Hazard label: 9, EHSM
 Proper shipping name: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains LAMBDA-CYHALOTHRIN, SOLVENT NAPHTHA)

15. Informations réglementaires**Réglementations de l'Union européenne (Étiquetage) / Prescriptions nationales**

Directive 1999/45/CE ('Directive Préparations'):

Symbole(s) de danger

N Dangereux pour l'environnement.
Xn Nocif.

Phrase(s)-R

R20 Nocif par inhalation.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Le(s) conseil(s) de prudence

S2 Conserver hors de portée des enfants.
S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S24 Éviter le contact avec la peau.
S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
S37 Porter des gants appropriés.
S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: 1,2-BENZISOTHAZOLE-3(2H)-ONE, LAMBDA-CYHALOTHRINE, SOLVANT NAPHTA

Autres prescriptions

Stockage - Rubrique(s) des ICPE (France): 1173, 1432

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 65, 66, 84

16. Autres informations

Texte intégral des symboles de danger et des phrases-R, si des substances dangereuses sont citées au chapitre 3 sous 'Composants dangereux'.

T+ Très toxique.
N Dangereux pour l'environnement.
Xn Nocif.
21 Nocif par contact avec la peau.
25 Toxique en cas d'ingestion.
26 Très toxique par inhalation.
50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
10 Inflammable.
65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

67 L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

22 Nocif en cas d'ingestion.

38 Irritant pour la peau.

41 Risque de lésions oculaires graves.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.